



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 9 octobre 2018 à 18 h 45 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette et Vincent Roy, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, greffière et Julie Laguë, trésorière.

#### **Première période de questions**

Les trois personnes présentes ne posent aucune question.

#### **2018-507 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

#### **2018-508 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2018-509 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

### **Réglementation**

#### **2018-510 Adoption du *Règlement 514-1 amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham***

Document : *Règlement 514-1 amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 514-1 amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**2018-511 Adoption du Règlement 544 concernant la circulation et le stationnement - RM-330**

Document : *Règlement 544 concernant la circulation et le stationnement - RM-330*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 544 concernant la circulation et le stationnement - RM-330* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2018-512 Adoption du Règlement 545 concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout**

Document : *Règlement 545 concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 545 concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin du Curé-Godbout* soit adopté suivant sa forme et teneur.

## Ressources humaines

**2018-513 Embauche d'une commis aux comptes à payer et au recouvrement**

CONSIDÉRANT le transfert de M<sup>me</sup> Denise Thibeault au poste de commis à la perception et à la réception;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M<sup>me</sup> Gabrielle Tringle au poste de commis aux comptes à payer et au recouvrement à compter du 15 octobre 2018.



QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2018-514      Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux)**

CONSIDÉRANT le départ d'un opérateur au Service de traitement des eaux;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Bruno-Mikaël Dupont à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) à compter du 6 novembre 2018.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2018-515      Embauche d'une conseillère en communications**

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Marie Eve Goulet;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M<sup>me</sup> Annie Lévesque au poste de conseillère en communications à compter du 12 novembre 2018.

QUE M<sup>me</sup> Lévesque sera rémunérée selon l'échelon 1 de l'échelle salariale et aura trois semaines de vacances dès 2019.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail des employés cadres actuellement en vigueur.

**Seconde période de questions**

Les trois personnes présentes ne posent aucune question.

La séance est levée à 18 h 50.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire